

CATALOGUE FORMATION

MASTERE ARTS DU SPECTACLE VIVANT ET STRATEGIES DIGITALES (ASV)



ESART Business School est un établissement d'enseignement supérieur soumis au contrôle pédagogique de l'état, via l'Académie de Paris. **ESART** dispense des formations en Management de la durabilité allant de Bac à Bac +5, en présentiel et à distance, en formation initiale et continue.

- Numéro de déclaration d'activité est le, enregistrée auprès du préfet de la région Ile de France.
- Numéro SIRET

FORMATION CERTIFIANTE

01-60-05-58-30

contact@esart-paris.fr - admissions@esart-paris.fr

Présentation

Le Mastère Arts du Spectacle Vivant et Stratégies Digitales (ASV) de l'ESART est un diplôme inscrit au RNCP, Niveau 7 qui forme en 2 ans des professionnels qui ne sont pas des artistes, mais des gestionnaires et des médiateurs culturels indispensables à l'écosystème des arts de la scène.

Cette formation s'adapte parfaitement aux besoins de Responsables soucieux de concilier la dimension artistique d'une œuvre avec les réalités économiques, sociales et administratives, qui sont à la recherche de collaborateurs créatifs, passionnés, curieux et motivés.

Le Mastère ASV de l'ESART permet d'être très opérationnel dès votre première expérience professionnelle. Des cours, conférences, Masterclass, Business Games assurés par des professionnels, experts dans leurs métiers.

La mise en relation avec notre réseau d'entreprises partenaires haut de gamme pour effectuer votre alternance.

Certification

Titre enregistré au répertoire national des certifications professionnelles

Prérequis

NIVEAU(X) DE RECRUTEMENT

Bachelor/Licence et Bac+4

Prérequis :

Le Mastère Arts du Spectacle Vivant et Stratégies Digitales (ASV) de l'ESART est accessible aux titulaires d'une Licence/Bachelor ou tout autre diplôme de niveau 6 et en 2^{ème} année Mastère, aux candidats ayant une validation de Mastère 1 ou d'une dérogation du certificateur.

Accès sur étude de dossier et éventuellement entretien.

FORMATION CERTIFIANTE

01-60-05-58-30

contact@esart-paris.fr - admissions@esart-paris.fr

Objectifs

Le Mastère Arts du Spectacle Vivant et Stratégies Digitales (ASV) de l'ESART est un diplôme reconnu par l'État de niveau 7 qui vise à atteindre les objectifs suivants :

- ❖ Maîtriser la gestion et l'administration de projets culturels
- ❖ Assurer la viabilité financière et la conformité légale des projets artistiques
- ❖ Encadrer et coordonner des équipes techniques, artistiques et administratives.
- ❖ Développer des compétences en médiation et communication
- ❖ Élaborer des stratégies de communication d'événements culturels
- ❖ Développer des partenariats avec d'autres institutions culturelles, des écoles ou des entreprises.
- ❖ Comprendre les enjeux contemporains du secteur
- ❖ Aborder des questions comme la diversité, l'accessibilité ou l'impact environnemental des événements culturels.

Méthode pédagogique et évaluation

Modalités d'évaluation :

Études de cas et/ou tests et/ou dissertations et/ou analyses de texte et/ou QCM et/ou évaluation orale et/ou travaux de recherche / Contrôle continu / Bilan de l'alternance et des compétences (écrit + oral) / Soutenance des mémoires / Évaluation professionnelle en entreprise

Documents récapitulatifs de la formation :

Supports de Cours (formats PDF, et/ou Word et/ou PPT), des études de cas et/ou des supports audios et vidéos, d'éventuels exercices à faire en cours de formation

Durée et Financement

DURÉE DES ÉTUDES :

- ❖ 2 ans pour les étudiants titulaires d'un Bachelor ou d'un diplôme équivalent et un an pour les étudiants ayant validé leur 1^{ère} année de Mastère.
- ❖ Alternance possible.

FORMATION CERTIFIANTE

01-60-05-58-30

contact@esart-paris.fr - admissions@esart-paris.fr

Modalités et délais d'accès

Délais d'accès

- ❖ Les inscriptions pour la rentrée de septembre 2026 se déroulent du 01 mars au 20 septembre 2026
- ❖ Les inscriptions pour la rentrée décalée de Janvier 2027 se poursuivent jusqu'au 18 du mois de décembre

Modalités

L'accès à nos formations peut être initié :

- ❖ Par l'employeur,
- ❖ A l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier,
- ❖ Par un étudiant ou son tuteur légal
- ❖ Alternance possible

Après remplissage de la fiche d'inscription, notre école s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures.

Si la formation nécessite des prérequis, nous vous proposerons alors, et ce quel que soit le mode de financement que vous envisagez, un test de connaissance et/ou un entretien de positionnement (par appel téléphonique ou en visioconférence) et/ou une étude de votre dossier.

Cette formation ne possède pas d'équivalence et de passerelle

Les étudiants qui entrent en première année doivent obligatoirement valider tous les blocs de compétences

POURSUITES D'ÉTUDES

Ce Mastère a une finalité professionnelle et débouche donc sur un emploi. Vous avez aussi la possibilité de vous inscrire en première année de Mastère

FORMATION CERTIFIANTE

01-60-05-58-30

contact@esart-paris.fr - admissions@esart-paris.fr

Débouchés

- ❖ Chargé de production
- ❖ Chargé de diffusion
- ❖ Responsable communication et marketing culturel
- ❖ Responsable de la médiation culturelle
- ❖ Directeur de festival
- ❖ Responsable de projets culturels
- ❖ Directeur de lieu culturel
- ❖ Consultant en ingénierie culturelle

Rythme : 2 jours en formation et 3 jours en entreprise

Programme

1^{ERE} ANNEE

La formation ASV en 1^{ère} année qui vise à acquérir des compétences managériales est articulée ainsi qu'il suit :

Semestre 1 :

- ❖ Stratégie d'entreprise
- ❖ Management des Ressources Humaines et comportement organisationnel
- ❖ Management de projet et de l'innovation
- ❖ Géopolitique du Manager
- ❖ Finance d'entreprise et processus comptable
- ❖ Anglais
- ❖ Enjeux de l'entreprise dans une économie mondialisée
- ❖ Droits des affaires

Semestre 2 :

- ❖ Business Model & Business Plan
- ❖ Marketing de l'innovation
- ❖ Gestion des outils collaboratifs
- ❖ Mondialisation et économie internationale
- ❖ Introduction au marketing et communication
- ❖ Culture des Arts et de l'Audiovisuel (CAA)
- ❖ Arts du spectacle et production d'une représentation
- ❖ Arts de la scène et langue des Signes
- ❖ Business Game
- ❖ Stage (Facultatif)

Rythme : 2 jours en formation et 3 jours en entreprise

2^{EME} ANNEE

La formation ASV de l'année de spécialisation est organisée en deux (2) axes :

AXE 1 : MATIERES DE SPECIALISATION

Semestre 1 :

- ❖ Gestion de projet
- ❖ Dramaturgie : entre écritures et mise en scène
- ❖ Théories et Esthétique des arts du spectacle
- ❖ Évolutions et catégories musicales

Semestre 2 :

- ❖ Droits de la propriété intellectuelle
- ❖ Usages sociaux des arts du spectacle
- ❖ Arts oratoires et Théâtres du monde
- ❖ Archives, mémoires et patrimoines vivants
- ❖ Business Game
- ❖ Stage (obligatoire)
- ❖ Rédaction du Mémoire professionnel

AXE 2 : EXIGENCES DE CERTIFICATION

- ❖ Validation des blocs de compétences :

Bloc 1 : Créer et développer un projet d'entrepreneuriat numérique avec l'aide de l'IA

Bloc 2 : Concevoir un projet numérique dans une démarche UX Design en s'adaptant à l'IA

Bloc 3 : Conduire un projet numérique en méthodologie agile, élaborer son cahier des charges fonctionnel et ses spécifications techniques.

Bloc 4 : Elaborer une stratégie e-marketing et de communication d'un projet d'entrepreneuriat numérique avec l'aide de l'IA

Bloc 5 : Réaliser des études et rédiger des rapports en intelligence économique et stratégie d'entreprise.

Rythme : 2 jours en formation et 3 jours en entreprise

FORMATION CERTIFIANTE

01-60-05-58-30

contact@esart-paris.fr - admissions@esart-paris.fr

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap



Référent handicap : Stéphane NOAH

Téléphone : 0160055830

Mail : Stephanenoah@emsp-bs.fr

Contacts

Mail : contact@esart-paris.fr / admissions@esart-paris.fr

Numéro : 0160055830

Les informations relatives au coût de cette formation sont accessibles en cliquant sur le lien suivant : [Cette page](#)

Financement

- ❖ Le contrat d'alternance : l'entreprise s'acquitte des frais de scolarité en lieu et place de l'étudiant.
- ❖ Le Congé Individuel de Formation (CIF).
- ❖ L'aide individuelle à la formation (AIF), si vous êtes demandeur d'emploi
- ❖ Le financement personnel via un job étudiant ou un prêt bancaire.
- ❖ Vous avez la possibilité de payer vos frais de scolarité en plusieurs fois.
- ❖ Séminaire de recherche d'entreprises
- ❖ Coaching individuel
- ❖ Mise en relation avec les partenaires de l'école

Aide à la recherche d'entreprise

- ❖ Séminaire de recherche d'entreprises
- ❖ Coaching individuel
- ❖ Mise en relation avec les partenaires de l'école